

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **8 juillet 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3 et mairesse suppléante  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absences :** M. Luc Brisebois, maire  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 10 juin 2024
  - 3.2. Séance extraordinaire du 18 juin 2024
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1. Règlement (2024)-A-78-4 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
  - 4.2. Règlement (2024)-A-87 décrétant l'abrogation du règlement d'emprunt (2007)-A-16 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
  - 5.2. Service d'impartition des appels (CITAM) - avenant
  - 5.3. Tournoi de golf de la Fondation Tremblant - participation
  - 5.4. Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
  - 5.5. Tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts - participation
  - 5.6. Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
  - 6.2. Embauche temporaire d'une coordonnatrice - Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
  - 6.3. Abolition de fonctions - Service des infrastructures
  - 6.4. Transaction de fin d'emploi - entente de départ
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Règlements d'emprunt - réalisation complète à coût moindre
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
  - 9.1. Entretien des feux de circulation - affectation budgétaire
  - 9.2. Entretien des lampadaires - affectation budgétaire

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

- 10. ENVIRONNEMENT** (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 11.1.** Autorisation d'événements
  - 11.2.** Entente intermunicipale - hockey mineur - autorisation de signature
- 12. INCENDIE** (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** (aucun sujet)
- 14. RAPPORT**
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**
- 16. AFFAIRES NOUVELLES**
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h.

**CA24 07 153**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA24 07 154**

**3.1. Séance ordinaire du 10 juin 2024**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 juin 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 155**

**3.2. Séance extraordinaire du 18 juin 2024**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2024, tel que déposé.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

**4. RÈGLEMENTS**

**CA24 07 156**

**4.1. Règlement (2024)-A-78-4 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à :

- modifier la définition d'Officier;
- modifier l'annexe portant sur les interdictions de stationnement en tout temps pour les rues Saint-Roch et Vaillancourt;
- modifier l'annexe portant sur le stationnement réservé aux personnes handicapées;
- modifier l'annexe portant sur les limites de vitesse pour modifier les limites sur le boulevard du Docteur-Gervais, ajouter le chemin du Mitik et la rue du Mont-Plaisant et retirer la rue Vaudreuil;
- modifier l'annexe portant sur les passages pour piéton ou bicyclette pour ajouter le passage sur la rue Desjardins, au nord de l'intersection de la rue de l'Iris.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2024)-A-78-4 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 157**

**4.2. Règlement (2024)-A-87 décrétant l'abrogation du règlement d'emprunt (2007)-A-16 - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-87 décrétant l'abrogation du règlement d'emprunt (2007)-A-16* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à abroger le *Règlement (2007)-A-16 décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 \$ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite*, étant donné que la dépense pour ce projet a été effectuée via l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le règlement sera adopté à la séance du 12 août 2024.

L'avis public concernant les demandes d'approbation référendaires paraîtra dans le journal de l'Info du Nord du 28 août 2024.

**5. ADMINISTRATION**

**5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt**

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

**Dépôt CA24 07  
(5.1)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CA24 07 158**

**5.2. Service d'impartition des appels (CITAM) - avenant**

CONSIDÉRANT la résolution CA23 07 147, par laquelle la Ville a octroyé un contrat de service d'impartition des appels à CITAM (division CAUCA);

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à cesser l'utilisation du système de requêtes, plaintes et demandes de permis qui était inclus au contrat, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice du Service des communications et des relations citoyennes à signer l'avenant au contrat de service d'impartition des appels, octroyé à CITAM (division CAUCA), afin de cesser l'utilisation du système de requêtes, plaintes et demandes de permis et de retirer les frais reliés à celui-ci du montant annuel du service d'impartition des appels pour l'année 2025. Le montant facturé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera de 134 220,06 \$, taxes applicables en sus, plutôt que de 139 794,91 \$, taxes applicables en sus;

QUE toutes les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 159**

**5.3. Tournoi de golf de la Fondation Tremblant - participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner madame la conseillère Billie-Jeanne Graton et monsieur le conseiller Tyler Cook, pour représenter la Ville et participer au tournoi de golf de la Fondation Tremblant qui se tiendra le 26 septembre 2024 au golf Le Diable de Station Mont Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 800 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

**CA24 07 160**

**5.4. Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant  
- participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner mesdames les conseillères Guylaine Lyras et Sylvie Vaillancourt, pour représenter la Ville et participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 11 septembre 2024 au golf Le Maître de Mont-Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 440 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 161**

**5.5. Tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts -  
participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois pour représenter la Ville et participer au tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts organisé par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, qui se tiendra le 18 septembre 2024 au Club de golf de Sainte-Agathe et d'autoriser le paiement des frais au montant de 172,46 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 162**

**5.6. Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut  
- participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois, pour représenter la Ville et participer au Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut organisé par la Fondation qui se tiendra le 23 octobre 2024 à l'hôtel du

Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2024

Mont-Gabriel et d'autoriser le paiement des frais au montant de 300 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA24 07  
(6.1)

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

| Demande                                                              | Nom de la personne engagée | Statut   | Fonction                                                | Date d'embauche | Durée ou commentaire                 |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------|---------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| <b>Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire</b> |                            |          |                                                         |                 |                                      |
| 2024-43                                                              | Marie-Soleil Vandal        | Régulier | Commis secrétaire culture, loisirs et vie communautaire | 27 mai 2024     | Départ du titulaire du poste         |
| <b>Service des infrastructures</b>                                   |                            |          |                                                         |                 |                                      |
| 2024-42                                                              | Samuel Bélair-Bélanger     | Régulier | Journalier-chauffeur-opérateur                          | 10 juin 2024    | Départ du titulaire du poste         |
| 2024-09                                                              | Molly Fournier             | Régulier | Préposée à entretien ménager (blocs sanitaires)         | 18 juin 2024    | Nouvelle embauche, création d'emploi |
| 2024-48                                                              | Rachel Labrecque           | Régulier | Préposée à l'entretien ménager                          | 17 juin 2024    | Départ du titulaire du poste         |

CA24 07 163

6.2. Embauche temporaire d'une coordonnatrice - Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la vacance temporaire du poste de coordonnatrice au Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, dû à un congé de maternité;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Mylène Gaudreault concernant son embauche temporaire à titre d'employée de niveau cadre, pour occuper la fonction de coordonnatrice pour les besoins du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, à compter du 22 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 164**

**6.3. Abolition de fonctions - Service des infrastructures**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels actuels et prévisibles ainsi que la révision des besoins en cours;

CONSIDÉRANT les obligations prévues à la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'abolir le poste de commis-secrétaire - transport en commun au Service des infrastructures;

D'abolir le poste de chef d'équipe parcs et immeubles au Service des infrastructures;

DE modifier l'organigramme de la Ville en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 165**

**6.4. Transaction de fin d'emploi - entente de départ**

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la transaction à intervenir concernant la fin d'emploi de l'employé portant le numéro 1559.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CA24 07 166**

**7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2024 au montant de 427 484,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**CA24 07 167**

**7.2. Règlements d'emprunt - réalisation complète à coût moindre**

CONSIDÉRANT que la Ville a entièrement réalisé les objets des règlements (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2009)-A-21, (2010)-A-25, (2015)-A-40, (2015)-A-41 et (2017)-A-50 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de ces sommes a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2024

| Titre du règlement                                                                                                                                                                                                                         | Coût réel           | Solde non contracté |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Règlement (2007)-A-11 décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 \$ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'hôtel de ville                                                                                   | 22 500 \$           | 197 500 \$          |
| Règlement (2007)-A-13 décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 \$ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics                                                                                                     | 650 000 \$          | 21 000 \$           |
| Règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les Services de police, incendie et travaux publics                                                         | 1 800 000 \$        | 171 000 \$          |
| Règlement (2010)-A-25 décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 \$ pour leur réalisation                                                  | 1 713 935 \$        | 1 374 000 \$        |
| Règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 \$ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny                                          | 714 000 \$          | 40 000 \$           |
| Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 \$ pour divers projets                                                                                                                                                | 441 012 \$          | 52 000 \$           |
| Règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord | 1 558 000 \$        | 194 000 \$          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                               | <b>6 899 447 \$</b> | <b>2 049 500 \$</b> |

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que les montants totaux de la dépense et de l'emprunt des règlements ci-haut mentionnés soient réduit et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. INFRASTRUCTURES**

**CA24 07 168**

**9.1. Entretien des feux de circulation - affectation budgétaire**

CONSIDÉRANT qu'un volume d'entretien plus important que prévu est nécessaire dans l'année pour conserver les feux de circulation aux intersections de la rue de Saint-Jovite et des rues Léonard et Labelle;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'affecter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de 7 500 \$ au poste budgétaire 02-355-00-525, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,47%) et de l'agglomération (8,53 %), pour les entretiens requis aux feux de circulation des deux intersections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 07 169**

**9.2. Entretien des lampadaires - affectation budgétaire**

CONSIDÉRANT que des travaux de relampage supplémentaires, avant la complétion du remplacement des luminaires par des luminaires au DEL 2200K,

Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2024

ainsi que des travaux de réparation non prévus ont été requis pour les lampadaires sur le territoire de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'affecter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de 15 000 \$ au poste budgétaire 02-340-00-521, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,47 %) et de l'agglomération (8,53 %), pour les travaux de relampage ainsi que des travaux de réparation pour des lampadaires sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**

**11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CA24 07 170

**11.1. Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser les événements suivants :

| Événement       | Organisme/Requérant                                    | Date(s)           | Lieu                                                   |
|-----------------|--------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------|
| Barrage routier | École secondaire Curé-Mercure - Football Les Voyageurs | 17 août 2024      | Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers |
|                 | Maison de Jeunes Mont-Tremblant                        | 7 septembre 2024  |                                                        |
|                 | Patinage Mont-Tremblant                                | 14 septembre 2024 |                                                        |
|                 | Club Nat-Action Mont-Tremblant                         | 28 septembre 2024 |                                                        |
|                 | Mont-Tremblant Rugby Football Club                     | 19 octobre 2024   |                                                        |

DE modifier la résolution CA24 05 120 en remplaçant la date de la compétition du Club d'athlétisme Epsilon Mont-Tremblant le « 14 septembre 2024, 7 h à 13 h » par le « 21 septembre 2024, 6 h à 14 h ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 07 171

**11.2. Entente intermunicipale - hockey mineur - autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la Ville de Mont-Tremblant et la MRC des Pays-d'en-Haut (les « Parties ») désirent se prévaloir

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la fourniture d'heures de glace;

CONSIDÉRANT que les Parties possèdent des infrastructures pour la pratique du hockey, lesquelles sont entre autres utilisées par l'Association de hockey mineur des Monts (l'« Association »);

CONSIDÉRANT que les Parties reconnaissent l'Association comme interlocutrice dans la prestation de service d'organisation du hockey mineur sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les joueurs inscrits à l'Association proviennent en partie de Sainte-Agathe-des-Monts, en partie de Mont-Tremblant et en partie des villes et municipalités composant la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT que l'Association dessert les catégories M7 (2018-2019-2020), M9 (2016-2017), M11 (2014-2015), M13 (2012-2013), M15 (2010-2011), M18 (2007-2008-2009) et junior (2004-2005-2006);

CONSIDÉRANT que les règlements sur la tarification des services municipaux de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant prévoient un coût d'inscription au hockey des non-résidents, supérieur à la tarification prévue par l'Association pour les résidents des deux villes, sauf dans le cas où une entente intermunicipale est conclue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des Parties, de conclure une entente afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par les lois et afin de définir les obligations de chaque partie;

CONSIDÉRANT le projet d'entente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière à signer l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'heures de glace entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la Ville de Mont-Tremblant et la MRC des Pays-d'en-Haut;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. INCENDIE (aucun sujet)**

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)**

**14. RAPPORT**

**15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Madame la conseillère Guylaine Lyras se dit un peu déçue d'apprendre que certaines personnes évitaient de pratiquer leurs activités préférées dans nos installations sportives parce qu'elles ne se sentaient pas les bienvenues. Malheureusement, la Ville a dû intervenir dans certains cas et c'est dommage! Mont-Tremblant possède de si beaux terrains intérieurs et extérieurs de qualité pour pratiquer une variété de sports et d'activités et pour toutes les clientèles. En passant par ceux du centre sportif et tous les terrains du parc Daniel-Lauzon et de l'Îlot sportif Erik Guay. Il est bien important que ces installations restent des lieux accessibles à tous, et non pas exclusifs à certaines personnes ou groupes de personnes. Pour que tout le monde puisse en profiter, des terrains sont disponibles pour la pratique libre. Il est aussi possible de réserver les plateaux

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juillet 2024**

tout en respectant les modalités : on ne peut faire de réservation plus de trois semaines à l'avance et pour plus d'un terrain à la fois. Il peut arriver que plusieurs terrains soient utilisés en même temps, pour différents sports. On vous demande donc d'être tolérants et courtois envers les autres! Nous voulons que chacun puisse vivre la meilleure expérience possible et puisse profiter des installations dans une atmosphère plus respectueuse et conviviale.

Madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure poursuit en mentionnant que la Ville a détecté la présence possible de cyanobactéries plusieurs endroits isolés dans le lac Tremblant. Nous suivons la situation de près. Après analyse et vérification, les équipes sur le terrain n'ont décelé aucune présence de cyanobactéries dans le secteur du Club Plage et Tennis. Toutefois, par mesure préventive, nous demeurons attentifs à la présence de fleur d'eau et nous encourageons les riverain·e·s à faire preuve d'une vigilance accrue aux abords de leur propriété, près de leur prise d'eau, aux endroits de baignade ainsi qu'aux lieux où les animaux peuvent s'abreuver. Si vous constatez la présence d'une substance verte dans l'eau, signalez-le sur le site du ministère de l'Environnement. Merci de votre collaboration.

Madame la conseillère Billie-Jeanne Graton ajoute que dans le cadre de la revitalisation du pôle Village, la Ville a installé, tout récemment, le mobilier urbain sur la surface gazonnée faisant face au lac Mercier. Ce mobilier fait partie d'un projet pilote, donc vos commentaires sont les bienvenus! Et nous avons également profité de l'occasion pour déplacer temporairement la gloriette en bois (ou le gazebo) qui était posée sur le quai. Comme vous le savez, cette structure n'était pas toujours utilisée de la bonne façon et pour des raisons de sécurité nous avons décidé de la déplacer ailleurs sur le site.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes et deux documents sont déposés, l'un concernant le suivi d'une pétition et l'autre concernant le dérécho.

**CA24 07 172**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Lejla Sabic  
Greffière adjointe